

Spécifications techniques



Demande de stationnement en voirie Année 2023

1. Aperçu général

- 1.1 Information concernant la rédaction des spécifications

Titre des spécifications techniques : Demande de stationnement en voirie 2023

Date de référence : 10/10/2024

Contact :

Parking.brussels

Rue de l'Hôpital 31

1000 Bruxelles

E-mail : data@parking.brussels

Site web : <https://parking.brussels/>

Langues des spécifications : Néerlandais, Français

Format de distribution : PDF

- 1.2 Abréviations utilisées

evp : équivalent véhicule particulier (1 evp = 5m)

WFS : Web Feature Service

WMS : Web Map Service

- 1.3 Description

Ces spécifications décrivent le jeu de données de la demande de stationnement en voirie de la Région de Bruxelles-Capitale. La demande est exprimée par les taux d'occupation à l'échelle du tronçon de voirie, mettant en rapport le nombre de véhicules stationnés observés, quantifié en evp, par rapport à l'offre en voirie, elle aussi exprimée en evp.

2. Identification du jeu de données

- 2.1 Titre

Demande de stationnement en voirie 2023

- 2.3 Description

Le jeu de données *demande de stationnement en voirie 2023* expose pour chaque tronçon de voirie, la demande par catégorie de véhicules en la rapportant à l'offre elle-même ventilée entre emplacements réglementés, emplacements non réglementés, emplacements devant accès carrossables, emplacements réservés. La demande illicite (hors emplacements de stationnement) est également prise en compte et distinguée.

- 2.4 Couverture spatiale

Le relevé a été réalisé sur l'ensemble des voiries de la Région bruxelloises.

- 2.5 Couverture temporelle

Le relevé a été réalisé d'août 2023 à février 2024, hors périodes de vacances scolaires francophones ou néerlandophones. Chaque tronçon a été parcouru sur quatre tranches horaires, chacune de celle-ci étant caractéristique d'un type d'usage / de comportements différents :

- mardi ou jeudi de 05h00 à 07h00 du matin
- mardi ou jeudi de 10h00 à 12h00
- mardi ou jeudi de 20h00 à 22h00
- samedi de 12h00 à 18h00

- Type de représentation spatiale

Les données sont une table géométrique vectorielle de lignes.

3. Contenu et structure des données

L'objet spatial est le tronçon de voirie, représenté sous forme de ligne, référencé dans le système de coordonnées Lambert 72 (EPSG : 31370).

Chaque entité contient les attributs listés ci-après.

- 3.1 Identifiant du tronçon de voirie

Identifiant de l'attribut	id
Définition de l'attribut	Clé unique du tronçon de voirie

- 3.2 Premier numéro du tronçon

Identifiant de l'attribut	start_nr
---------------------------	----------

Définition de l'attribut	Premier numéro de police du tronçon
--------------------------	-------------------------------------

- 3.3 Dernier numéro du tronçon

Identifiant de l'attribut	end_nr
Définition de l'attribut	Dernier numéro de police du tronçon

- 3.4 Nom de la rue en français

Identifiant de l'attribut	street_fr
Définition de l'attribut	Nom de la rue en français

- 3.5 Nom de la rue en néerlandais

Identifiant de l'attribut	street_nl
Définition de l'attribut	Nom de la rue en néerlandais

- 3.6 Identification Urbis de la Commune

Identifiant de l'attribut	city_id
Définition de l'attribut	Identification unique de la commune où se trouve le tronçon selon la nomenclature régionale Urbis gérée par Paradigm

- 3.7 Identification du secteur statistique

Identifiant de l'attribut	sd_id
Définition de l'attribut	Identification unique du secteur statistique où se trouve le tronçon selon la nomenclature régionale Urbis gérée par Paradigm

- 3.8 Identification du quartier

Identifiant de l'attribut	md_id
Définition de l'attribut	Identification unique du quartier où se trouve le tronçon selon la nomenclature du Monitoring des Quartiers gérée par l'IBSA.

- 3.9 Zone tarifaire

Identifiant de l'attribut	typreg
Définition de l'attribut	Zone de tarification dans laquelle se trouve le tronçon
Label de l'attribut	Valeur
	0 Zone non réglementée
	1 Zone rouge
	2 Zone orange
	3 Zone grise

4	Zone verte
5	Zone bleue
9	Zone « réservé riverain »

- 3.10 Offre hors accès carrossables

Identifiant de l'attribut	offre_hachres
Définition de l'attribut	Offre de stationnement sur le tronçon, exprimée en evp, hors emplacements devant accès carrossables et hors emplacements réservés

- 3.11 Offre sur emplacements réservés

Identifiant de l'attribut	empl_réservés
Définition de l'attribut	Offre de stationnement sur le tronçon, exprimée en evp, sur emplacements réservés

- 3.12 Offre devant accès carrossables

Identifiant de l'attribut	empl_acar
Définition de l'attribut	Offre de stationnement sur le tronçon, exprimée en evp, devant accès carrossables

- 3.13 Offre totale

Identifiant de l'attribut	offre_totale
Définition de l'attribut	Offre totale de stationnement sur le tronçon, exprimée en evp

- 3.14 Demande totale en semaine en début de matinée

Identifiant de l'attribut	demand_tot_0507
Définition de l'attribut	Demande totale observée sur le tronçon en semaine, entre 05h00 et 07h00 (y compris demande illégale), exprimée en evp

- 3.15 Demande illégale en semaine en début de matinée

Identifiant de l'attribut	dem_ill_tot_0507
Définition de l'attribut	Demande illégale observée sur le tronçon en semaine, entre 05h00 et 07h00, exprimée en evp

- 3.16 Demande totale en semaine en fin de matinée

Identifiant de l'attribut	demand_tot_1012
---------------------------	-----------------

Définition de l'attribut	Demande totale observée sur le tronçon en semaine, entre 10h00 et 12h00 (y compris demande illégale), exprimée en evp
--------------------------	---

- 3.17 Demande illégale en semaine en fin de matinée

Identifiant de l'attribut	dem_ill_tot_1012
Définition de l'attribut	Demande illégale observée sur le tronçon en semaine, entre 10h00 et 12h00, exprimée en evp

- 3.18 Demande totale en semaine en fin de journée

Identifiant de l'attribut	demand_tot_2022
Définition de l'attribut	Demande totale observée sur le tronçon en semaine, entre 20h00 et 22h00 (y compris demande illégale), exprimée en evp

- 3.19 Demande illégale en semaine en fin de journée

Identifiant de l'attribut	dem_ill_tot_2022
Définition de l'attribut	Demande illégale observée sur le tronçon en semaine, entre 20h00 et 22h00, exprimée en evp

- 3.20 Demande totale le week-end

Identifiant de l'attribut	demand_tot_we
Définition de l'attribut	Demande totale observée sur le tronçon le samedi, entre 12h00 et 18h00 (y compris demande illégale), exprimée en evp

- 3.21 Demande illégale le week-end

Identifiant de l'attribut	dem_ill_tot_we
Définition de l'attribut	Demande illégale observée sur le tronçon le samedi, entre 12h00 et 18h00

- 3.22 Demande devant accès carrossables en semaine en début de matinée

Identifiant de l'attribut	demand_ac_0507
Définition de l'attribut	Demande observée sur le tronçon sur les emplacements situés devant accès carrossables en semaine entre 05h00 et 07h00, exprimée en evp

- 3.23 Demande devant accès carrossables en semaine en fin de matinée

Identifiant de l'attribut	demand_ac_1012
---------------------------	----------------

Définition de l'attribut	Demande observée sur le tronçon sur les emplacements situés devant accès carrossables en semaine entre 10h00 et 12h00, exprimée en evp
--------------------------	--

- 3.24 Demande devant accès carrossables en semaine en fin de journée

Identifiant de l'attribut	demand_ac_2022
Définition de l'attribut	Demande observée sur le tronçon sur les emplacements situés devant accès carrossables en semaine entre 20h00 et 22h00, exprimée en evp

- 3.25 Demande devant accès carrossables le week-end

Identifiant de l'attribut	demand_ac_we
Définition de l'attribut	Demande observée sur le tronçon sur les emplacements situés devant accès carrossables le samedi, entre 12h00 et 18h00, exprimée en evp

- 3.26 Demande sur emplacements réservés en semaine en début de matinée

Identifiant de l'attribut	demand_res_0507
Définition de l'attribut	Demande observée sur le tronçon sur emplacements réservés, en semaine entre 05h00 et 07h00, exprimée en evp

- 3.27 Demande sur emplacements réservés en semaine en fin de matinée

Identifiant de l'attribut	demand_res_1012
Définition de l'attribut	Demande observée sur le tronçon sur emplacements réservés, en semaine entre 10h00 et 12h00, exprimée en evp

- 3.28 Demande sur emplacements réservés en semaine en fin de journée

Identifiant de l'attribut	demand_res_2022
Définition de l'attribut	Demande observée sur le tronçon sur emplacements réservés, en semaine entre 20h00 et 22h00, exprimée en evp

- 3.29 Demande sur emplacements réservés le week-end

Identifiant de l'attribut	demand_res_we
Définition de l'attribut	Demande observée sur le tronçon sur emplacements réservés, le samedi, entre 12h00 et 18h00, exprimée en evp

- 3.30 Taux d'occupation en semaine en début de matinée

Identifiant de l'attribut	txocc_0507_2023
Définition de l'attribut	Taux d'occupation sur le tronçon en semaine entre 05h00 et 07h00, incluant tous les types de demande

- 3.31 Taux d'occupation en semaine en fin de matinée

Identifiant de l'attribut	txocc_1012_2023
Définition de l'attribut	Taux d'occupation sur le tronçon en semaine entre 10h00 et 12h00, incluant tous les types de demande

- 3.32 Taux d'occupation en semaine en fin de journée

Identifiant de l'attribut	txocc_2022_2023
Définition de l'attribut	Taux d'occupation sur le tronçon en semaine entre 20h00 et 22h00, incluant tous les types de demande

- 3.33 Taux d'occupation le week-end

Identifiant de l'attribut	txocc_we_2023
Définition de l'attribut	Taux d'occupation sur le tronçon le samedi entre 12h00 et 18h00, incluant tous les types de demande

- 3.34 Taux d'occupation en semaine en début de matinée hors accès carrossables

Identifiant de l'attribut	txocc_0507_2023_hac
Définition de l'attribut	Taux d'occupation sur le tronçon en semaine entre 05h00 et 07h00, hors emplacements devant accès carrossables

- 3.35 Taux d'occupation en semaine en fin de matinée hors accès carrossables

Identifiant de l'attribut	txocc_1012_2023_hac
Définition de l'attribut	Taux d'occupation sur le tronçon en semaine entre 10h00 et 12h00, hors emplacements devant accès carrossables

- 3.36 Taux d'occupation en semaine en fin de journée hors accès carrossables

Identifiant de l'attribut	txocc_2022_2023_hac
Définition de l'attribut	Taux d'occupation sur le tronçon en semaine entre 20h00 et 22h00, hors emplacements devant accès carrossables

- 3.37 Taux d'occupation le week-end hors accès carrossables

Identifiant de l'attribut	txocc_we_2023_hac
---------------------------	-------------------

Définition de l'attribut	Taux d'occupation sur le tronçon le samedi entre 12h00 et 18h00, hors emplacements devant accès carrossables
--------------------------	--

- 3.38 Taux d'occupation en semaine en début de matinée hors accès carrossables et hors emplacements réservés

Identifiant de l'attribut	txocc_0507_2023_hachres
Définition de l'attribut	Taux d'occupation sur le tronçon en semaine entre 05h00 et 07h00, hors accès carrossables et hors emplacements réservés

- 3.39 Taux d'occupation en semaine en fin de matinée hors accès carrossables et hors emplacements réservés

Identifiant de l'attribut	txocc_1012_2023_hachres
Définition de l'attribut	Taux d'occupation sur le tronçon en semaine entre 10h00 et 12h00, hors accès carrossables et hors emplacements réservés

- 3.40 Taux d'occupation en semaine en fin de journée hors accès carrossables et hors emplacements réservés

Identifiant de l'attribut	txocc_2022_2023_hachres
Définition de l'attribut	Taux d'occupation sur le tronçon en semaine entre 20h00 et 22h00, hors accès carrossables et hors emplacements réservés

- 3.41 Taux d'occupation le week-end hors accès carrossables et hors emplacements réservés

Identifiant de l'attribut	txocc_we_2023_hachres
Définition de l'attribut	Taux d'occupation sur le tronçon le samedi entre 12h00 et 18h00, hors accès carrossables et hors emplacements réservés

4. Qualité des données

- 4.1 Contrôle de qualité

Dans le cadre du relevé, plusieurs tests ont été effectués afin d'identifier et de traiter les valeurs aberrantes :

- Corrélation entre la longueur de tronçon et la demande en stationnement : pour chaque tronçon, calcul d'une demande maximale fonction de la longueur du tronçon. Une vérification a été effectuée sur chaque tronçon où la demande relevée était supérieure à la demande maximale calculée.
- Corrélation entre l'offre et la demande en stationnement : chaque tronçon sur lequel une offre était présente et mais aucune demande relevée a été vérifié.

- Des sondages sur des tronçons connus du bureau d'études ont été réalisés pour évaluer la pertinence de la demande encodée.

Différents ratios ont, par ailleurs, été calculés par entité géographique (par tronçon et par commune), à ceux obtenus sur bases des données antérieures disponibles (2014, 2019). Des vérifications ont été effectuées lorsque des écarts importants étaient observés.

• 4.2 Généalogie

Les données ont été collectées par mobile mapping : cinq véhicules ont permis de relever chacun des tronçons sur les quatre plages horaires décrites ci-avant. Les données butes ont fait l'objet d'un premier traitement consistant en :

- l'association des informations de positionnement aux vidéos ;
- l'export des vidéos en images JPG avec information de positionnement ;
- un éventuel traitement radiométrique des images (image trop sombre) ;
- la reconstitution de vidéos géoréférencées pour exploitation dans un logiciel de mobile mapping.

Sur cette base, les données ont ensuite été encodées dans quatre fichiers shapefile (1 par tranche horaire) :

- onstreet_demd2023_0507
- onstreet_demd2023_1012
- onstreet_demd2023_2022
- onstreet_demd2023_sam1218

La table "demand_by_street_street_side_2023", obtenue à partir d'une vue, expose une combinaison synthétique de ces quatre tables.

5. Distribution du jeu de données

• 5.1 Format du jeu de données

Le jeu de données est disponible aux formats Esri Shapefile, GeoJSON et CSV.

Le jeu de données est aussi disponible via WMS et WFS.

• 5.2 Métadonnées

Les métadonnées du jeu de données sont consultables sur le datastore régional.

<https://datastore.brussels/web/data/dataset/21b8ae4e-0236-11ef-b9ed-00090ffe0001>

6. Fréquence de mise à jour du jeu de données

Le jeu de données est mis à jour tous les trois ans.